Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le





# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 20 octobre 2022

Date de convocation : 13 octobre 2022 Nombre de conseillers en exercice : 74 Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes d'Avesnes-les-Aubert, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet: Délibération 2022/131 portant présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) pour l'année 2021

Membres présents (57 titulaires et 2 suppléants): BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

<u>Membres ayant donné procuration (8)</u>: MARECHALLE Didier à GOURMEZ Nicole, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BALÉDENT Matthieu, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, RICHEZ Jean-Pierre à HENNEQUART Michel, MÉLI Jérôme à MAILLY Chantal

Membre excusé (2): GOETGHELUCK Alain, DEFAUX Maurice

<u>Membres absents (5)</u>: MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, MATON Audrey, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis

Secrétaire de séance : Jérémy RICHARD

Reçu en préfecture le 26/10/2022



ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

## Délibération 2022/131 portant présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) pour l'année 2021

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Alain DELTOUR, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois, a transmis le rapport d'activité 2021.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique.

Vu le rapport d'activité du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois 2021 annexé à la présente délibération,

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport d'activité Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Document(s) annexe(s): Rapport d'activités 2021 du SMAECEA

Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 26/10/2022

Publication le 26/10/2022

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Pour expédition conforme

Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE



## Rapport d'activité de l'année 2021



Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

I. QU'ENTEND-ON PAR ENTRETIEN DES COURS D'EAU ?

Sur le périmètre géographique actuel du SMAECEA, les cours d'eau du bassin versant sont

divisés en deux catégories : les cours d'eau domaniaux que sont le canal de la Sambre à l'Oise

et la Sambre canalisée, entretenus par l'Etat et tous les autres cours d'eau, qualifiés de non

domaniaux, dont l'entretien revient aux propriétaires riverains (art. L 211-1 et L432-3 du CE).

Or ces derniers ne réalisent pas forcément cet entretien ou n'ont pas la possibilité de le faire

en ayant une vision de l'ensemble du bassin versant. De fait, des désordres d'ordre

hydraulique (inondation) et/ou esthétique (renforcement de berge avec des tôles, etc.) sont

apparus et les collectivités ont pu se substituer aux riverains pour entretenir les cours d'eau.

Restauration ou rattrapage d'entretien :

Premières interventions afin de redonner au milieu toutes ses caractéristiques et l'ensemble

de ses fonctions en prenant en compte sa composante naturelle : maintien de la capacité

d'écoulement, préservation de l'hétérogénéité du lit et des berges, gestion équilibrée de la

ripisylve, protection rapprochée du cours d'eau (plantations adaptées, aménagements

d'abreuvoirs et de clôtures, aménagement dans le lit, etc.).

Entretien « doux » ou léger ou courant :

Survient après la restauration et demande un suivi pour éviter à nouveau une réhabilitation

ou une restauration. Il doit permettre de conserver le niveau de restauration que les premiers

travaux ont permis d'atteindre. Les opérations consistent à faucarder, gérer des

atterrissements, maintenir la diversité du lit, retirer des embâcles ou encombrements, gérer

la végétation rivulaire (fauchage, élagage, coupe), entretenir les ouvrages, etc.

Aménagement :

Intervention visant à reconstituer une fonction : habitat, écoulement, le plus souvent utilisé

pour le rétablissement des écoulements (lutte contre les inondations, etc.) ou le bon maintien

des berges, mais parfois pour « renaturer » le milieu. Travaux ponctuels, localisés, lourds sur

le lit mineur, soit du recalibrage, de l'élargissement, mise en place d'épis, protection de

berges, seuils...

⇒ Un plan de gestion permet de planifier ces opérations pour un cours d'eau.

2

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

L'entretien des cours d'eau a pour objectif la restitution puis le maintien de l'ensemble des

fonctionnalités de la rivière :

- Hydraulique:

L'entretien joue un rôle de réduction des inondations en maintenant la capacité normale

d'évacuation des eaux. Un lit mineur dans un état d'entretien optimal est important sur le

bassin versant de la Sambre. En effet, les pentes sont très faibles. Ainsi lors des crues, la

moindre résistance à l'écoulement provoque une augmentation du niveau d'eau. De cette

manière, l'aval inonde l'amont. De plus, l'entretien des annexes hydrauliques et des berges

permet de maintenir la fonction de stockage naturel de ces zones.

Ecologique :

Assurer la plus grande diversité et l'abondance maximale des espèces faunistiques et

floristiques que ce soit au niveau du substrat, des berges ou des annexes hydrauliques. Par

exemple, l'élaboration et la mise en place d'un plan de gestion et d'entretien de cours d'eau

peut permettre de soutenir l'équilibre du milieu aquatique par la lutte contre les espèces

invasives et de limiter des impacts lourds inévitables lors d'opérations de rattrapage

d'entretien.

Paysagère :

Intégrer au mieux les milieux dans leurs contextes ruraux et urbains. En effet, l'entretien des

cours d'eau signifie également plantation d'essences locales le long des berges et maintien

des habitats et paysages locaux. Toutefois, les plantations ne sont qu'un moyen palliatif à ce

renouvellement spontané de la végétation. Ce renouvellement spontané doit être préféré sur

la majeure partie du cours d'eau ; il faut conserver l'hétérogénéité ripisylve arborée et

hélophytes / tronçons nus.

Economique:

Un entretien régulier du cours d'eau est un bon investissement à long terme. En effet,

l'absence d'entretien provoque des dommages coûteux qu'un entretien régulier et bien mené

amoindri voire fait disparaître ou réduit la fréquence d'occurrence : destructions de biens

(route, habitat, etc.), intervention lourde sur le cours d'eau (curage, etc.).

3

## **II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SMAECEA**

#### 1) <u>LE TERRITOIRE</u>

Les origines du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours de l'Avesnois remontent à 1957 : date de création du syndicat des 2 Helpes.

En 1995, ce syndicat intercommunal a mis en place un contrat de rivières (terminé en 2002). La signature de ce contrat a permis de donner de réels moyens au syndicat pour agir sur l'aménagement de l'Helpe Majeure et de l'Helpe Mineure. En effet, le syndicat a pu effectuer des travaux d'entretien en régie sur ces cours d'eau.

Le syndicat des 2 Helpes était un syndicat à la carte, avec la possibilité pour ses communes membres d'adhérer aux compétences suivantes :

- Etude et travaux concernant l'aménagement et l'entretien des cours d'eau sur son territoire,
- Et/ou : Lutte contre le rat musqué.

A partir de 2003, des plans de gestion ont été mis en place.

En 2014, le Syndicat des 2 Helpes a fusionné avec le syndicat de la vieille Sambre pour donner naissance au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois.

En 2018, avec la mise en exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle intercommunale, les EPCI se sont substitués progressivement aux communes au sein du SMAECEA. Par ailleurs, depuis 2018, le périmètre du syndicat s'est agrandit avec l'intégration de territoires dits « orphelins » (c'est-à-dire n'appartenant à aucune structure de gestion de cours d'eau avant 2018), notamment sur le département de l'Aisne.

Au 31 décembre 2021, les EPCI suivants adhèrent au SMAECEA :

- La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois :
   pour l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire 43 communes.
- La Communauté de Communes Sud Avesnois :

pour l'ensemble de son territoire, à l'exception d'Anor (car située sur un autre bassin versant), d'Ohain et de Trélon (bien que situées sur le même bassin versant que celui du SMAECEA, ces deux communes n'ont pas souhaité adhérer).

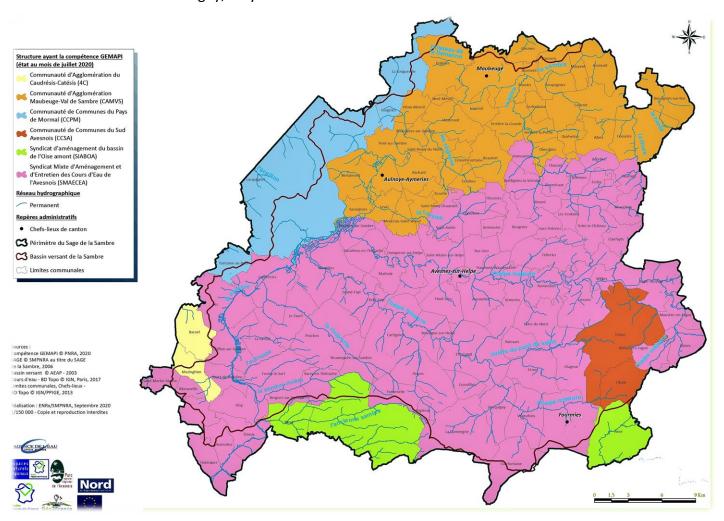
Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

- La Communauté de Communes du Pays de Mormal : pour Landrecies, Maroilles, Le Favril.
- La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre : pour Noyelles-sur-Sambre.
- La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis : pour Catillon/Sambre, Ors, Rejet-de Beaulieu, La Groise.
- La Communauté de Communes Thiérache du Centre :
   pour La Flamengrie, Rocquigny, Fesmy-le-Sart, Clairfontaine, Papleux,
   Fontenelle, Barzy-en-Thiérache, Bergues-sur-Sambre.
- La Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise :
   pour Etreux, Hannapes, Ribeauville, Saint-Martin-Rivière, Vénérolles,
   Wassigny, Oisy.



Le SMAECEA gère un ensemble de cours d'eau, dont les principaux sont l'Helpe Majeure, l'Helpe Mineure, la Solre, la Vieille Sambre, la Tarsy, la Riviérette. Ces cours d'eau sont maillés

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

par de nombreux affluents : le linéaire total représente environ 470 kilomètres de cours d'eau.

Les cours d'eau gérés par le SMAECEA sont non domaniaux, c'est-à-dire que les berges et le lit

appartiennent aux propriétaires riverains.

Le SMAECEA couvre 75 communes du bassin versant par l'intermédiaire des 7

intercommunalités adhérentes : son périmètre d'intervention répond à une logique

géographique, bien qu'il ne couvre pas l'ensemble des communes du bassin versant.

Un bassin versant se définit par tout l'espace sur lequel chaque goutte d'eau tombée

s'achemine, par gravité, jusqu'à un exutoire commun. Ce périmètre se délimite donc par des

lignes de crête, ou lignes de partage des eaux.

Le syndicat a pour objet la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

dite compétence « GEMAPI », à l'échelle des sous bassins versants de la Sambre et ce, afin

d'assurer le meilleur fonctionnement possible du réseau hydraulique de ses collectivités

territoriales et de leur groupement, ainsi que de protéger la ressource en eau sur la base d'un

principe de solidarité amont-aval.

Pour ce faire, le SMAECEA est porteur, au 31 décembre 2021, de différents outils

opérationnels, ou en cours d'élaboration, sur le territoire :

- le plan de gestion des deux Helpe et de leurs affluents ;

- le plan de gestion de la Solre et de la Tarsy, et de leurs affluents ;

le plan de gestion de la Thure et de la Hante ;

- le plan de gestion de la Vieille Sambre ;

- le programme de restauration de la continuité écologique sur les deux Helpe.

Les compétences exercées par le syndicat sont conformes à celles définies aux 1e, 2e, 5e et

8e du I de l'article L211-7 du code de l'environnement et lui permettent d'intervenir sur les

thématiques suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.

- L'entretien et l'aménagement de cours d'eau, y compris leurs accès, englobant la lutte contre

les rats musqués.

- La défense contre les inondations (PI).

- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

ainsi que des formations boisées riveraines.

6

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

### 2) L'EQUIPE

Au 31 décembre 2021, le SMAEECA emploie 15 agents en activité : (contre 16 au 31 décembre 2020)

Sébastien PIERCHON

Directeur administratif et financier Tél: 03 27 57 52 38 spierchon@coeur-avesnois.fr

**Nathalie APPLINCOURT** 

Secrétaire Tél 03 27 57 52 38 n.applincourt@avesnes-sur-helpe.fr **Alain MATHURIN-DOLLO** 

Responsable technique Tél: 06 08 13 15 67 syndicatdesdeuxhelpes@orange.fr

**Mathieu CATRAIN** 

Piégeur

**Pascal LEBRUN** 

Encadrant technique

Stéphane ANUSET

Agent technique

**Bruno JANOT** 

Agent technique

**Ernest MAIRESSE** 

Agent technique

**Claude MENNEVRET** 

Agent technique

**Pascal QUETIER** 

Agent technique

**Bruno DEBLIQUIS** 

Encadrant technique

**Aurélien DUPALE** 

Agent technique

**Alexandro LAZZARANO** 

Agent technique

Samuel MAIRESSE

Agent technique

**Guillaume POTTIER** 

Agent technique

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

### 3) <u>LE FONCTIONNEMENT EXECUTIF</u>

Le **Comité Syndical** est l'assemblée délibérante du SMAECEA. Il est constitué des représentants désignés par les EPCI adhérents. Sa composition a évolué dans le courant de l'année 2021 avec l'arrivée de deux nouveaux élus désignés par la Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise (CCTSO). En effet, l'arrêté préfectoral entérinant l'adhésion de la CCTSO n'ayant été pris qu'en fin d'année 2020, les délégués représentant cette communauté de communes n'ont pu être installés au sein du comité syndical qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, portant ainsi le nombre d'élus de 31 à 33.

#### Composition du Comité Syndical :

- 14 délégués de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois :
   Alain DELTOUR, Vincent JUSTICE, Guy ERPHELIN, Sébastien SEGUIN, Vincent COURET,
   Jean-Pierre LIBERT, Alain RICHARD, Colette WATREMEZ, Jean-Marie VIN, Anne-Laure
   CATTELOT, Claude ROYAUX, Patrick DEHEN, Damien DUCANCHEZ, Daniel ETEVE
- 8 délégués pour la Communauté de Communes Sud Avesnois :
   Mickaël HIRAUX, Valérie SELLIER, Jean-Luc BURY, Frédéric BETTIGNIES, Jean-François
   BAUDRY, Bernard NAVARRE, Claude GARY, Viviane DESMARCHELIER
- 4 délégués pour la Communauté de Communes du Pays de Mormal :
   Nathalie MONIER, Dominique QUINZIN, Francis DUPIRE, François ERLEM
- 2 délégués pour la Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise :
   Patrick DUMONT, Jean-Louis DUFRENNE
- 2 délégués pour la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre :
   Paul SERET, Pierre-Marie TELLIER
- 2 délégués pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis :
   Augustine NOIRMAIN, Bruno VILLAIN
- 1 délégué pour la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre :
   Jean-Pierre MONNIER

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

Population (municipale) des communes pour lesquelles	Nombre de
l'EPCI a transféré la compétence GEMAPI au SMAECEA	délégués titulaires
< 1.000 habitants	1
De 1.000 à 4.999 habitants	2
De 5.000 à 9.999 habitants	4
De 10.000 à 14.999 habitants	6
De 15.000 à 19.999 habitants	8
De 20.000 à 24.999 habitants	10
De 25.000 à 29.999 habitants	12
De 30.000 à 34.999 habitants	14

Et ainsi de suite...

Le Bureau reçoit des délégations du comité syndical. Il est composé du Président et des Vice-Présidents élus parmi les membres du Comité Syndical. Le Président préside le Bureau et le Comité Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du SMAECEA. Il est le chef des services de la collectivité. Il agit également dans certains domaines sur délégation du comité syndical.

Président : Alain DELTOUR

Vice-Présidents: Colette WATREMEZ, Dominique QUINZIN, Mickaël HIRAUX, Paul SERET

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

#### 4) <u>LE FONCTIONNEMENT FINANCIER</u>

En 2021, les ressources du SMAECEA viennent de la participation des structures adhérentes ainsi que des subventions. Concernant la participation financière des structures adhérentes au SMAECEA, les statuts prévoient une clé de répartition collant à la population des communes pour lesquels l'EPCI adhère. Ainsi, en 2021, chaque structure adhérente a participé aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante :

Périmètre du syndicat :	Cotisations	%
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	224 602 €	47,6%
(pour l'ensemble de son territoire)	22 1 002 0	17,676
Communauté de Communes Sud Avesnois		
(pour Baives, Eppe-Sauvage, Féron, Fourmies, Glageon, Moustier en	134 589 €	28,6%
Fagne, Wallers-en-Fagne, Wignehies, Willies)		
Communauté de Communes du Pays de Mormal	40 731 €	8,6%
(pour Landrecies, Maroilles, Le Favril)	10 701 0	0,070
Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise		
(pour Etreux, Hannapes, Ribeauville, Saint-Martin-Rivière, Vénérolles,	26 948 €	5,7%
Wassigny, Oisy)		
Communauté de Communes Thiérache du Centre		
(pour La Flamengrie, Rocquigny, Fesmy-le-Sart, Clairfontaine, Papleux,	25 890 €	5,5%
Fontenelle, Barzy-en-Thiérache, Bergues-sur-Sambre)		
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	16 543 €	3,5%
(pour Catillon/Sambre, Ors, Rejet-de Beaulieu, La Groise)	10 343 €	3,3/0
Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre	2 066 €	0,5%
(pour Noyelles-sur-Sambre)	2 000 0	0,370

En 2021, la plupart des actions engagées par le SMAECEA bénéficient de subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la Fédération Départementale de Pêche et l'Etat. Les subventions sont apportées sur des projets sélectionnés selon des critères d'intervention bien précis.

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

III. <u>BILAN 2021</u>

2021 correspond à une année de reprise d'activité et d'événements climatiques

majeurs.

En effet, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois a pu, en 2021, reprendre normalement ses activités bien que certaines opérations restent délicates, comme par exemple, la réalisation de clôtures qui nécessite le contact avec les riverains et les entreprises. Certaines personnes restent encore réfractaires à cette démarche en présentiel qui ne les met pas en confiance. Ceci impacte directement le linéaire de protection rapprochée de cours d'eau puisque cette démarche nécessite une validation des

implantations sur le terrain. Cependant, ces travaux pourront être prorogés sur les prochaines

années.

Cette année 2021 a été marquée par des événements météorologiques ayant des conséquences directes sur les travaux à réaliser. En effet, plusieurs tempêtes violentes parfois classées en ouragan (Justine (janvier), Karim (février), Lola (avril), Eugen (mai), Aurore (octobre), Blas (novembre)) ont sévi, entraînant l'augmentation des embâcles à traiter ainsi que les arbres abîmés à recéper. De même, les encombrements végétaux impactant les ouvrages hydrauliques ont été plus importants et ont donc par conséquent augmenté la mobilisation des équipes en régie ainsi que la fréquence des interventions.

En ce qui concerne les Espèces Exotiques Envahissantes, le nombre d'espèces à traiter augmente d'année en année (rat musqué, ragondin, raton laveur, écrevisse américaine, renouée du japon, balsamine de l'himalaya, hydrocotyle fausse renoncule) et nécessite des protocoles spécifiques. Il apparaît que cette lutte ne fait que commencer et que pour les prochaines années le temps à passer pour ces travaux soit de plus en plus conséquent. Il est à noter qu'ayant abordé de nouveaux secteurs (Solre et Tarsy), ceux-ci sont envahis par ces EEE. Les stratégies de lutte ou les organisations seront peut-être à revoir ou à adapter.

Une conséquence à tout ceci peut paraître positive, c'est que la valeur "Bois" prend une nouvelle dimension économique. En effet, liée à différents phénomènes (arbres malades-chalarose, phytophthora, scolyte-, demande plus forte liée aux énergies renouvelables), le bois a multiplié sa valeur par 1,5. Actuellement, certains riverains traitent eux même leurs rémanents pour en faire du bois déchiqueté pour alimenter les chaudières à bois et le stère

11

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



de bois n'a jamais été aussi cher, ce qui permet de donner une valeur économique aux travaux forestiers réalisés dans le cadre de l'entretien de la ripisylve qui peut être estimé à plus de 15.000 € pour cette année 2021.

Concernant la lutte contre les espèces invasives et en particulier les espèces invasives animales (rat musqué, ragondin, raton laveur), un piégeur est dédié à ce service concernant le piégeage annuel sur tous les secteurs avec 2 passages minimum dans chaque commune.

En 2021, ce ne sont pas moins de 2167 individus qui ont été capturés sur cette période.

#### 1) LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

Tableau de Syntl	hèse-BILAN-2021								
Janvier 2021									
Communes de Dompierre sur Helpe, Saint-Hilaire sur Helpe, Taisnières en Thiérache, Cartignies, Floyon, Fontenelle, Flaumont-Waudrechies, Sémeries, Avesnelles, Sains du Nord	Elagage : 550 ml Etêtage : 3 Recépage : 11 Embâcle : 11 Débroussaillage : 2800 m² Stère : 34 Désencombrement (consultation des ouvrages) : 15								
Févrie	r 2021								
Communes de Saint-Hilaire sur Helpe, Sains du Nord, Rainsars, Liessies, Flaumont-Waudrechies, Ramousies, Maroilles, Cartignies, Rainsars, Noyelles sur Sambre, Taisnières en Thiérache, Etroeungt, Sémeries, Avesnelles, Sars-Poteries, Dimont	Elagage : 430 ml Abattage Gros Arbre : 1 Etêtage : 1 Recépage : 57 Embâcle : 7 Stère : 14								
Mars	Désencombrement (consultation des ouvrages) : 20 s 2021								
Communes de Rainsars, Sémeries, Flaumont-Waudrechies, Cartignies, Grand-Fayt, Noyelles sur Sambre, Marbaix, Dompierre sur Helpe, Avesnelles, Ramousies, Liessies, Boulogne sur Helpe	Débroussaillage : 800 m² Elagage : 1015 ml Etêtage : 9 Recépage : 51 Embâcle : 8 Stère : 50 Protection Rapprochée (Clôture) : 70 ml Abreuvoir : 1 Renfort de berge (technique végétale) : 100 ml								
Avril	2021								
Communes de Ramousies, Etroeungt, Sémeries, Cartignies, Petit-Fayt, Wignehies, Avesnelles, Eppe Sauvage, Dourlers	Débroussaillage : 1000 m² Elagage : 250 ml Recépage : 51 Embâcle : 6 Stère : 14 Abreuvoir : 2								

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

Mai 2021

Communes d'Avesnelles, Sains du Nord, Wignehies, Cartignies, Solre-Le-Château, Avesnes sur Helpe, Flaumont-Waudrechies, Etroeungt, Sémeries, Wignehies, Saint-Hilaire sur Helpe, Dompierre sur Helpe Débroussaillage : 38200 m² Elagage : 1250 ml Embâcle : 20 Stère : 2

Réalisation de Passe-Pêcheur: 15

Juin 2021

Commune de Fourmies, Wignehies, Glageon, Avesnelles, Dompierre sur Helpe, Saint-Hilaire sur Helpe, Floursies, Eccles, Etroeungt, Sémeries, Ramousies, Flaumont-Waudrechies, Avesnes sur Helpe, Cartignies, Rainsars, Liessies, Taisnières en Thiérache Débroussaillage : 38400 m²
Elagage : 50 ml
Recépage : 5
Embâcle : 19
Stère : 7

Protection Rapprochée (Clôture): 1000 ml

Juillet 2021

Communes de Wignehies, Ramousies, Maroilles, Avesnelles, Cartignies, Liessies, Marbaix, Boulogne sur Helpe, Avesnes sur Helpe, Dourlers, Floursies, Ors, Landrecies, Eppe Sauvage, Etroeungt Débroussaillage : 20500 m² Recépage : 4 Embâcle : 11 Stère : 33

Pose de Fascines d'Hélophytes : 150 ml Désencombrement (consultation des ouvrages) : 15

Septembre 2021

Communes de Maroilles, Eppe Sauvage, Flaumont-Waudrechies, Dompierre sur Helpe, Avesnelles, Felleries, Marbaix, Glageon, Sémeries, Dimechaux, Ramousies Débroussaillage : 16300 m²
Elagage : 2350 ml
Recépage : 44
Embâcle : 38
Stère : 27
Bois Déchiqueté : 40 T

Octobre 2021

Communes de Ramousies, Fourmies, Hestrud, Sains du Nord, Moustier en Fagne, Dimont, Maroilles, Wignehies, Féron, Flaumont-Waudrechies, Dompierre sur Helpe, Boulogne sur Helpe, Avesnelles Débroussaillage : 27250 m² Elagage : 450 ml Etêtage : 5 Recépage : 9 Embâcle : 3

Pose de Fascines d'Hélophytes : 20 ml Protection Rapprochée (Clôture) : 1000 ml Réalisation de Passe-Pêcheur : 10

Stère: 39

Novembre 2021

Communes de Wignehies, Ors, Floursies, Ramousies, Sains du Nord, Marbaix, Cartignies

Débroussaillage : 3200 m²
Elagage : 600 ml
Etêtage : 14
Recépage : 17
Embâcle : 2

Stère : 59 Pose de Fascines d'Hélophytes : 30 ml Hydrocotyle : 1 m³

Décembre 2021

Communes de Maroilles, Solre-Le-Château, Etroeungt, Dimont, Avesnes sur Helpe, Wignehies, Ramousies, Glageon, Floyon, Saint-Hilaire sur Helpe, Sains du Nord, Avesnelles Débroussaillage : 2000 m²
Etêtage : 1
Recépage : 113

Embâcle : 8 Stère : 11

Réalisation de Plantation : 274 ml Désencombrement (consultation des ouvrages) : 15

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



Synthèse Année 2021	
Surface totale débroussaillée, fauchée (inclus Renouée)	150 450 m² soit 15 ha
Linéaire total élagué	6945 ml soit 7 <b>K</b> m
Nombre d'arbres (diamètre > 30 cm) recépés, abattus	362
Nombre d'arbres étêtés	33
Nombre d'embâcles enlevés	133
Stères	290
Linéaire de berges renforcées en technique végétale	574 ml
Linéaire de clôtures réalisées	2070 ml soit 2 Km
Nombre d'abreuvoirs réalisés	3
Volume enlevé d'Hydrocotyle	1 m³
Nombre de passe-pêcheurs installées	25

## Photos illustrant quelques travaux d'aménagement et d'entretien







Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE













Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

## Photos illustrant quelques travaux d'entretien des ouvrages hydrauliques et leurs abords







Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE







Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE



Photos illustrant l'hydrocotyle et des travaux de débroussaillage













Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

## 2) <u>LE PIEGEAGE DES ESPECES INVASIVES ANIMALES</u>

En ce qui concerne les espèces invasives animales, un piégeur est dédié à ce service : piégeage annuel sur tous les secteurs avec 2 passages minimum dans chaque commune.

#### Nombre de prises par commune (représentant l'équivalent de 7% des prises du Département du Nord) :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
AVESNELLES						17					13		30
AVESNES SUR HELPE					9							10	19
BAIVES	9						13						22
BARZY EN THIERACHE											13		13
BAS LIEU				11						4			15
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE			20						14				34
BEAURIEUX	15						22						37
BERELLES			12									16	28
BERGUES SUR SAMBRE											6		6
BEUGNIES		11							6				17
BOULOGNE SUR HELPE		21							15				36
CARTIGNIES				22						15	4		41
CATILLON SUR SAMBRE						13					8		21
CHOISIES	6								11				17
CLAIRFAYTS			13				11						24
CLAIRFONTAINE											9		9
DAMOUSIES	25						13						38
DIMECHAUX	13								17				30
DIMONT		32							10				42
DOMPIERRE SUR HELPE				19							18	3	40
DOURLERS	22	2			3		28						55
ECCLES					17	7						6	30
EPPE SAUVAGE			21							14			35
ETREUX											8		8
ETROEUNGT			42							28			70
FELLERIES		9							18				27
FERON	19				10					9			38
FESMY LE SART											11		11
FLAUMONT WAUDRECHIES				28							24		52
FLOURSIES	22			2					19				43
FLOYON		28							28				56
FONTENELLE											13		13
FOURMIES					21					14			35
GLAGEON					7					10			17
GRAND FAYT			22							12			34
HANNAPES											8		8
HAUT LIEU		14							6				20
HESTRUD					26							19	45
LA FLAMENGRIE		21				3	25						49
LA GROISE											0		0
LANDRECIES			20								5		25
LAROUILLIES					8				13				21
LE FAVRIL											9		9
LEZ FONTAINE	15								10				25

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
LIESSIES				24						17			41
MARBAIX				24		16				17		15	31
MAROILLES						19					3	13	35
MOUSTIER EN FAGNE			42			19				19	3	13	32
			13			40				19		22	
NOYELLES SUR SAMBRE						19					_	23	42
OISY											7		7
ORS						23					5		28
PAPLEUX											10		10
PETIT FAYT			23						24				47
PRISCHES			18	6					12				36
RAINSARS				17						7			24
RAMOUSIES				12						19			31
REJET DE BEAULIEU						19					7		26
RIBEAUVILLE											0		0
ROCQUIGNY		18				4	24						46
SAINS DU NORD				24						21			45
SAINT AUBIN	20			3			27						50
SAINT HILAIRE SUR HELPE										12			12
SAINT MARTIN RIVIERE											0		0
SARS POTERIES		20								9			29
SEMERIES	1	10			12				31				54
SARS POTERIES		20								9			29
SEMOUSIES		7				3	24						34
SOLRE LE CHÂTEAU		2	25			11			18				56
SOLRINNES	10								7				17
TAISNIERES EN THIERACHE						21					11		32
VENEROLLES											5		5
WALLERS EN FAGNE	14						15						29
WASSIGNY	<del></del>										1		1
WATTIGNIES LA VICTOIRE		14							16				30
WIGNEHIES					20				0	20			40
WILLIES				10	20					10		3	23
TOTAL	191	229	229	178	133	175	202	0	275	249	198	108	2167
IUIAL	ופו	229	229	1/6	133	1/3	202	U	2/5	249	130	100	210/



## 3) TRAVAUX DE RENATURATION DU LIT D'ETIAGE ET DU LIT MOYEN DU « GRAND RIEU » A MARBAIX

Le projet consiste à restaurer un tronçon du cours d'eau suite à de nombreux problèmes d'inondation. Il s'intègre dans une procédure déclarative (dossier loi sur l'eau) et selon différentes approches : sauvegarde du patrimoine écologique, paysager et hydromorphologique.

Les principaux travaux de renaturation du ruisseau sont les suivants :

- Terrassement pour retalutage des berges en pente douce,
- Calage du pied de berge à l'aide d'hélophytes
- Rétrécissement du chenal d'étiage
- Reconstitution d'un lit d'étiage
- Végétalisation du site

Le coût total du projet s'élève à 54.495 € TTC, avec une aide de 70% de l'Agence de l'Eau. Les travaux, réalisés par l'entreprise « Forêts et Paysages » ont démarré le 8 novembre 2021.









#### 4) ANIMATIONS ET SENSIBILISATIONS

Notre syndicat a également pour mission d'assurer une animation et une sensibilisation auprès du public. Elle porte notamment sur le suivi des travaux et études et se traduit par :

- Les rencontres avec les propriétaires
- Les conventionnements avec ceux-ci
- L'organisation et le suivi de la maîtrise d'œuvre
- La révision des droits d'eau des ouvrages en relation avec les services de l'Etat
- Le suivi des DIG
- Les participations aux différentes réunions des partenaires
- Le suivi des travaux
- La mise en place d'indicateurs permettant l'évaluation écologique des travaux réalisés Ces actions sont réalisées par le technicien rivières du SMAECEA et sont détaillées dans le tableau suivant :

Date	Objet/Thème	Public autre que le SMAECEA	Justification / attente / Objectif	Suite à donner	Remarques
06/01/21	Demande de prise en considération du Barrage de la Vieille Forge à Liessies	Mairie, Propriétaire	Une visite de l'ouvrage est recommandée en présence des acteurs Papiens	CR papien 29/03/21	Cet ouvrage a fait l'objet d'une mise en demeure du Propriétaire par la DREAL
11/01/21	Visite Technique	Mairie de Liessies, Propriétaire	Présentation de l'ouvrage par le propriétaire au service technique du SMAECEA		
12/01/21	Présentation GEMAPI à Maroilles	Services de l'Etat, Mairie	Explications sur les prises de compétences obligatoires dans le cadre Gémapien	Prévision d'un envoi par DDTM du Diaporama et Guide d'Entretien des Cours d'Eau Participation à un Comité Syndical possible	
13/01/21	DLE Marbaix	Mairie	Etat d'avancement du dossier DLE et financement de l'opération	Avis DDTM Avis AEAP	L'échéance reste valable mais des demandes de complément sont à fournir (demande faite auprès du BE le 09/03/21)
13/01/21	Echantillonnage Ragondin OFB	OFB	Convention de mise à disposition du piégeur en régie	Convention établie et signée en date du 1 <sup>er</sup> février 2021	
26/01/21	Réunion Terrain PAPI	Mairies, Propriétaires, Parc Naturel, Bureaux d'études	Visite de Terrain	CR Papien 29/03/21	
27/01/21	Réunion de Concertation	Mairie de Noyelles,	Aménagement de méandres par création	Chantier à prévoir Début 2022	Projet de Mise en demeure des

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

		Association de pêche	de bras mort et entretien cours d'eau		propriétaires par la Commune
29/01/21	PCE	Agence de l'Eau	PCE 2019-2024	Définir le Volet Animation	
05/02/21	Visioconférence	Fédération de pêche	Restauration de la Solre et Affluents		
08/02/21	Réunion Concertation	Mairie de Moustier, Département 59	Aménagement d'un tablier de pont à la suite de son effondrement	Evocation de différents aménagements	Réparation ou Nouvel Aménagement
08/02/21	Réunion de Concertation	Département 59, Entreprises	Mise en sécurité du Site / Cours d'Eau		
15/02/21	Réunion de Concertation	Département 59	Confirmation du statut du cours d'eau et réglementation inhérente	Prise de conscience des contraintes, révision du projet	
18/02/21	Réunion de Concertation	Propriétaires	Signalement de l'envasement des contre fossés de la Sambre	Contacter VNF	
22/02/21	Réunion de restitution	Parc Naturel, Bureau d'études	Renouvellement SAGE Sambre	Evaluation pour le compte de AEAP de la pertinence, cohérence interne et externe ainsi que de l'efficience	
24/02/21	Comité de Concertation	Département 59, Mairie de Marbaix, Entreprise	Création d'un By-Pass Hydraulique		
24/02/21	Réunion de Concertation	Mairie de Barzy	Candidature / 4º Vice- Présidence	Etude des candidatures	
04/03/21	Concertation	DDTM 59	Problématique des eaux d'exhaure	Questionnement à réaliser	
08/03/21	Concertation	Parc Naturel	PAPI Sambre		
23/03/21	Webinaire EEE	Centre de Ressources EEE	Présentation du Centre de Ressources EEE		
24/03/21	Visite de Chantier	Président et Vice- Présidents	Visite de chantier d'Aménagement de cours d'eau (Entretien régulier, enlèvement d'embâcle, protection rapprochée)		
01/04/21	Visite de Terrain	Services Techniques	Problématique d'effondrement de berge		Sape de berge liée à la présence d'écrevisses américaines
13/04/21	Réunion Terrain	Mairie de Noyelles, Association de pêche	Visite Bas Noyelles (Pont du Parc)		
14/04/21	Réunion de Concertation Communication	Entreprise de communicati on	Développer la Communication SMAECEA Présentation de produits publicitaires	Mise en place de supports publicitaires Etablissement d'un Devis à présenter à la Commission	Volonté du Président du SMAECEA à faire connaître le Syndicat Volet de Développement nécessaire à la mise

Reçu en préfecture le 26/10/2022

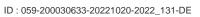
Publié le



en place de la Financière de l'AEAP **GEMAPI** Demande de travaux Travaux prévus en 2 Visite de Terrain dans le d'entretien et de phases avec Mairie de cadre du Plan de renforcement de 21/04/21 Consultation validation financières Gestion de la Tarsy et Dourlers berge dans le des produits affluents cadre des manufacturés travaux des équipes en régie Consultation des structures et institutions 5 points sur 6 ont été compétentes afin DREAL. traités par le Réunion de de pouvoir DDTM. Parc propriétaire vis-à-vis Réunion de Concertation au sujet du répondre à 28/04/21 Naturel, des documents de Concertation Barrage de la Vieille situation d'état Natura 2000, base reste l'étude et Forge de Classe C d'urgence du Elus travaux de propriétaire du confortement Barrage de la Vieille Forge de Liessies Mise en Demande d'expertise au Mairie de Demeure par la titre de la Commune au Entretien à réaliser 12/05/21 Consultation Solre le Commune des sujet des travaux à par les riverains Château, riverains mener sur la commune indélicats Concertation à Aménagement de Expertise dans le cadre mettre en place franchissement sous-Mairie de d'un aménagement afin de retrouver Consultation 18/06/21 dimensionné et mal Catillon antérieur entrainant des une sérénité et calé entrainant des conflits de riverains travailler en conflits d'usage contexte apaisé Evocation et Recherche de Solutions pour les Constat réalisé, Services 23/06/21 Consultation Communes de Eccles. Mise en place Techniques des réflexions Catillon sur Sambre et **Floursies** Explication des Passage du piégeur et C. d'Agglo compétences Réunion de protocole de mise en du Caudrésis Compétences GEMAPI 30/06/21 Gémapiennes place dès le 2e Concertation Catésis et Semestre 2021 Mise en œuvre Il convient de Demande de compléter cet Problème érosion de confortement de aménagement par 07/07/21 Réunion Terrain Propriétaires berge sur Ruisseau des l'installation de berge en rive Viviers à Glageon droite fascines hélophytiques CAMVS. Organisation CCPM. Parc d'extraction de Secteur ouvert à la Réunion de Problématique 08/07/21 Naturel. plants HFR sur navigation de Concertation Hydrocotyle VNF, la Sambre plaisance Entreprise canalisée Sensibilisation Parution d'un article 12/07/21 Communication Revue de Presse du Grand Public de Presse Suite à la demande de la 26/07/21 Mise en Œuvre Aménagement de berge Commune de **Dourlers** Réalisation de plantations de haies Parc Naturel. Réalisation des Mise en place de bocagères dans le 31/08/21 Réunion Terrain exploitants plantations en plantation cadre riverains régie Reforestaction avec le SMPNRA

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



		1	T	1	1
22/09/21	Réunion de Concertation	Mairie de Catillon, riverains	Recherche de solutions aux conflits d'usage	Participation du SMAECEA	Conflit d'usage très ancien lié à un approvisionnement en eau
24/09/21	Réunion de Concertation	Parc Naturel, Département 59, Bureau d'études	Barreau de Fourmies	Etude d'installation d'une nouvelle voirie en bordure de l'Helpe Mineure	
24/09/21	Réunion d'Information	Riverains	Apport d'information auprès d'un riverain ayant réalisé des travaux sans autorisation	Informations données concernant la réglementation sur l'eau, carte réglementaire des cours d'eau	Riverain devant régulariser une situation non déclarée
04/10/21	Réunion de Concertation	Parc Naturel, DDTM	Etat d'Avancement PAPI Sambre	Proposition d'un Avenant	Prorogation de 2 ans
05/10/21	Réunion de Concertation	Mairie de Marbaix, Bureau d'études, Entreprise	Signature du Marché	Phasage du Chantier de restauration du Grand Rieu	
20/10/21	Réunion de Concertation	CCTSO	Réunion GEMAPI à Oisy	Animation concernant la GEMAPI sur les nouveaux territoires	Demande de Mise en Œuvre d'un Diagnostic et Etat des Lieux
27/10/21	Réunion de Concertation	сстс	Réunion GEMAPI à Fontenelle	Animation concernant la GEMAPI sur les nouveaux territoires	Demande de Mise en Œuvre d'un Diagnostic et Etat des Lieux
03/11/21	Réunion de Concertation	Parc Naturel	Réunion Avenant PAPI	Reconduction du PAPI d'Intention	
04/11/21	Réunion Terrain	Services Techniques	Problématiques d'écoulement sur le ruisseau de la Braquennière à Floursies	Ecoulement modifié à la suite d'aménagement de la RN2	Travaux d'entretien de cours d'eau à envisager
09/11/21	Réunion de Concertation	Mairie de Wignehies, DDTM, SIAF	Evocation des effondrements de murs de soutènement et fissurations de maisons riveraines	Evocation de Retrait de berge	Une expertise du bien doit être réalisé par le propriétaire
16/11/21	Journée d'Echange	SMAECEA	Journée d'Echange Technique sur l'évaluation de la restauration hydromorphologique des cours d'eau	Présentation du Suivi Scientifique Minimal (SSM)	Présentation ABF
23/11/21	Réunion de Concertation	Fédération de pêche, Agence de l'eau, Parc Naturel, Bureau d'études	AVP RCE Rivière du Pont de Sains à Féron	ESQ	Concertation avec CAT Pont de sains et ABF
26/11/21	Réunion Expertise	Mairie de Wignehies, Entreprise	Demande de la Commune de Wignehies de Travaux d'Urgence	Constat et Etablissement d'un Devis de confortement	Entreprise compte intervenir en Mars 2022
26/11/21	Réunion d'Echanges	Fédération de pêche,	Projet RCE de la Solre	Présentation aux propriétaires de moulin	Moulin de la Foulerie, Moulin Collart

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le



ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE

		Propriétaires riverains			
29/11/21	RCE	SMAECEA	Vérification des données MAJ_Avancement RCE_2021	Constat et Recherche de solutions	SMAECEA Focus GEMAPI
14/12/21	Réunion de Concertation	Agence de l'eau	RCE	Réunion Annuelle (en distanciel)	Contexte Covid
14/12/21	Réunion Concertation	Département 59	RCE Liessies, Parc de l'Abbaye	Réflexion d'aménagements de confortement de berge	Aménagement environnementales et paysagers des abords du Parc de l'Abbaye et mise en sécurité du public
16/12/21	Réunion de Concertation	Département 59 (Voirie), Mairie de Bérelles	Reconstruction d'OA sur la RD 963		Dossier Loi sur l'Eau déposé par Département 59

## *5) <u>LE PAPI</u>*

Conformément à la délibération du comité syndical adoptée le 31 octobre 2018, le SMAECEA participe et contribue financièrement à l'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'Intention porté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois. C'est un programme labellisé par l'Etat pour lutter principalement contre les risques d'inondations et le débordement de cours d'eau.

Il devrait permettre de mobiliser prioritairement d'importantes sources de financement :

- → le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) (dit fonds Barnier) (50% de subvention) dont la mobilisation est conditionnée par le label PAPI,
- → des taux majorés de l'Agence de l'eau et/ou le FEDER pour les actions de travaux.

Le PAPI est composé de deux grandes étapes :

- → La première phase, le PAPI d'intention d'une durée de 3 ans (prévue initialement de 2019 à 2021), consiste principalement à mener des études dans la perspective de travaux d'aménagement afin de diminuer les phénomènes de débordement de cours d'eau mais également de ruissellement urbains et ruraux.
- → Ces travaux seront menés dans la deuxième phase, le PAPI Complet (durée : 5 à 6 ans).

Le PAPI de la Sambre qui a été labellisé par l'Etat comprend 7 axes thématiques :

- Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : La surveillance et la prévision des crues et des inondations
- Axe 3: L'alerte et la gestion de crise
- Axe 4: La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Les actions de la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Le ralentissement des écoulements
- Axe 7: La gestion des ouvrages de protection hydraulique

#### Plan de financement prévisionnel global du PAPI d'intention :

	Total (TTC)	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Budget global	1 055 362 €	378 839 €	342 687 €	333 836 €
FPRNM (ex Fonds Barnier)	503 931 €	173 670 €	167 344 €	162 917 €
Agence de l'eau	240 705 €	81 750 €	78 630 €	80 325 €
SMAECEA	169 216 €	67 359 €	52 618 €	49 239 €
Autres structures territoriales	141 510 €	56 060 €	44 095 €	41 355 €



#### 6) LES REUNIONS

#### **COMITE SYNDICAL**

#### Comité du 10 mars 2021 :

- Election du 4e Vice-Président
- Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- Questions diverses

#### Comité du 7 avril 2021:

- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Vote du Compte Administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Vote des cotisations 2021
- Vote du Budget primitif 2021
- Questions diverses

#### Comité du 8 décembre 2021 :

- Rapport d'activité 2020
- Lancement des consultations relative aux plans de gestion (créations et renouvellements)
- Avenant au Programme d'Action et de Prévention des Inondations
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2022
- Questions diverses

#### **BUREAU SYNDICAL**

#### Bureau du 20 janvier 2021 :

- Préparation du DOB
- Barrage de la vieille forge à Liessies
- Questions diverses (contrat photocopieur, convention avec Noréade)

#### Bureau du 3 février 2021 :

- Préparation du budget
- Agence de l'eau : Programme concerté pour l'eau
- Travaux du ruisseau du Grand Rieu à Marbaix
- Questions diverses

#### Bureau du 10 février 2021 :

- Dossiers du personnel
- Questions diverses

#### Bureau du 3 mars 2021:

- Finalisation du DOB
- Dysfonctionnement hydraulique sur les communes de Solre le Château et Eccles
- Questions diverses



#### Bureau du 31 mars 2021:

- Finalisation du budget
- Barrage de la vieille forge à Liessies
- Questions diverses

#### Bureau du 23 juin 2021 :

- Evocation et Recherche de Solutions pour les Communes de Eccles, Catillon sur Sambre et Floursies (désencombrement, embâcles, aménagements de berges)
- Etat des arrêts de travail du personnel
- Questions relatives à l'adhésion de la communauté de communes Sud Avesnois pour les communes de Ohain et Trélon
- Situation budgétaire du syndicat
- Problèmes d'écrevisses à Etroeungt
- Questions diverses

#### Bureau du 21 juillet 2021:

- Evocations des sujets et dossiers en cours avant les congés d'été
- Dégradation du volet de la porte d'entrée des Services Techniques
- Questions diverses

#### Bureau du 28 juillet 2021 :

- Préparation de réponses à apporter par courriers à des riverains
- Questions diverses

### Bureau du 1<sup>er</sup> septembre 2021:

- Marché de travaux portant sur la restauration du Grand Rieu à Marbaix : ouverture des offres
- Questions diverses

#### Bureau du 8 septembre 2021 :

- Marché de travaux portant sur la restauration du Grand Rieu à Marbaix : analyse et attribution
- Questions diverses

#### Bureau du 10 novembre 2021 :

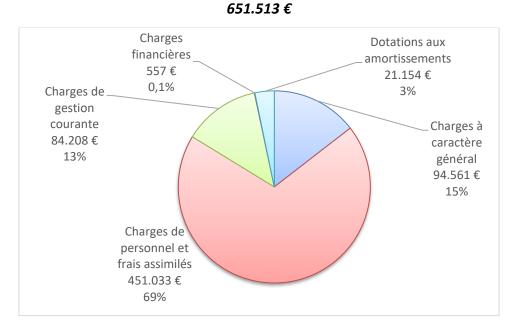
- Préparation de l'ordre du jour du comité syndical du 8 décembre
- Questions diverses

#### Bureau du 24 novembre 2021 :

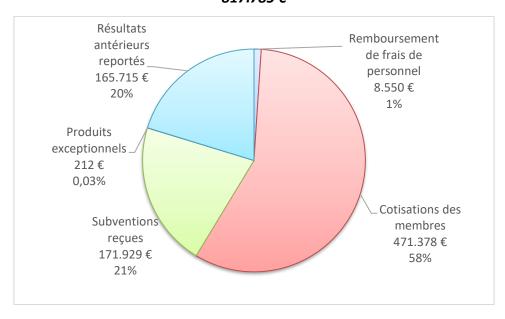
- Relecture du rapport d'activités 2020
- Questions diverses

### 7) BILAN FINANCIER

## Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 (compte administratif) :

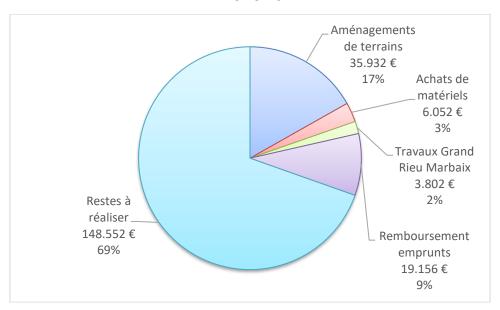


## Recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 (compte administratif) : 817.785 €

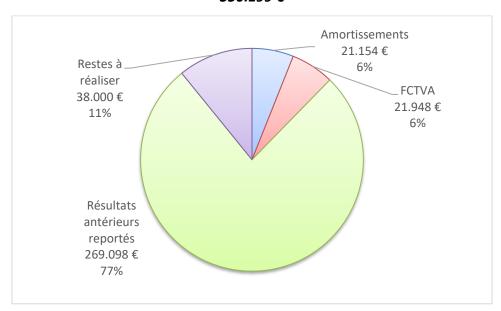


## Dépenses d'investissement de l'exercice 2021 (compte administratif) :

213.494 €



## Recettes d'investissement de l'exercice 2021 (compte administratif) : 350.199 €



Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

ID: 059-200030633-20221020-2022\_131-DE



Pôle Tertiaire Intercommunal 43 rue Cambrésienne BP 40007 59361 AVESNES SUR HELPE CEDEX Tél: 03 27 57 52 38

E-mail: syndicatdesdeuxhelpes@orange.fr

